



Pour vous – chez vous

**AIDE ET SOINS
A DOMICILE**

Suisse

Aide et soins à domicile Suisse · Effingerstrasse 33 · 3008 Berne

Le 9 avril 2020

Prise de position: Aide et soins à domicile après 3 semaines de COVID-19

La gestion de la situation extraordinaire actuelle exige de grands efforts de la part de tous. Aide et soins à domicile Suisse soutient les mesures drastiques prises par le Conseil fédéral. Ainsi, les soins de santé dispensés à l'ensemble de la population peuvent continuer à être garantis.

Les organisations de santé et le personnel médical méritent un grand respect et une reconnaissance inconditionnelle, du fait qu'ils prennent en charge ceux qui ont besoin d'assistance médicale en faisant passer leur bien-être personnel en arrière-plan.

Les organisations d'aide et de soins à domicile, et pour elles plus de 40'000 soignants et accompagnants, assurent des soins ambulatoires et un soutien à domicile, également lors de la crise actuelle liée au COVID-19. Elles s'occupent des patientes et patients atteints du COVID-19 et effectuent dans plusieurs cantons des tests sur les personnes potentiellement infectées. Dans différents cantons, l'Aide et soins à domicile fournit aussi des soins palliatifs aux patientes et patients atteints du COVID-19 en fin de vie. Il est important que les organisations d'aide et de soins à domicile poursuivent le plus possible leurs prestations dans la mesure convenue et requise. Ces prestations décentralisées permettent aux personnes nécessitant des soins d'être prises en charge à domicile, de prévenir l'isolement social et les complications médicales majeures et d'éviter les hospitalisations. Les lits d'hôpitaux peuvent ainsi être maintenus libres pour les personnes qui ont un besoin urgent d'être hospitalisées.

Les employés de l'Aide et soins à domicile sont habitués dans leur travail quotidien à s'occuper de personnes qui souffrent d'une infection et nécessitent d'être particulièrement protégées. Ils respectent les règles d'hygiène dans leur travail quotidien et suivent strictement les règles d'hygiène de l'Office fédéral de la santé publique relatives au COVID-19.

Les organisations d'aide et de soins à domicile continuent à assurer les services convenus dans leurs contrats et fournissent des prestations supplémentaires liées au COVID-19. Cela nécessite de la flexibilité, la formation des employés ainsi que des mesures de protection supplémentaires. Afin que ces prestations soient exécutées de manière sûre et efficace, des efforts supplémentaires sont néanmoins également nécessaires – allant de la mise à disposition de matériel de protection à l'engagement de professionnels des soins spécifiquement formés.

Les prestations supplémentaires liées au COVID requièrent une charge de travail supplémentaire et, par conséquent, des dépenses supplémentaires pour le matériel de protection, pour des interventions prolongées ou pour le recrutement de personnel.

Les organisations d'aide et de soins à domicile et, avec elles, le personnel soignant et d'accompagnement, fournissent ces services supplémentaires avec beaucoup d'engagement. Cet engagement est cependant lié à l'attente qu'elles ne seront pas seulement soutenues par des applaudissements réconfortants, mais qu'elles seront aussi rétribuées en espèces sonnantes et trébuchantes. Aide et soins à domicile Suisse s'attend à ce que les responsables du financement assument les coûts supplémentaires. Les caisses-maladie et le secteur public, en tant que responsables du financement résiduel, doivent réagir à ces défis et à leurs conséquences avec compréhension.

Nous tenons à remercier toutes les personnes impliquées de prendre ces défis au sérieux dans leurs domaines de responsabilité respectifs et de permettre d'y faire face pendant et après la crise avec des solutions pragmatiques et un traitement moins bureaucratique. Aide et soins à domicile Suisse garantit pour sa part de la transparence et une vue d'ensemble.

Aide et soins à domicile Suisse, les associations cantonales, et avant tout les organisations d'aide et de soins à domicile et leurs soignants et accompagnants, peuvent contribuer au mieux au soulagement d'autres structures médicales par la prise en charge ambulatoire et au suivi des patientes et patients atteints du COVID-19 dans les mois à venir – et constituer un rouage important dans la chaîne des soins – si elles ont des sièges dans les cellules de crise régionales, cantonales et nationales ainsi que dans les organes de conduite, au sein desquels elles peuvent apporter leurs préoccupations, besoins et expériences.

L'Aide et soins à domicile veut continuer à pouvoir apporter une contribution primordiale à la gestion de la crise, sans réserve et de manière utile.